

SNES

AIX - MARSEILLE

PRIX : 2 € - N° 368 - JANVIER-FEVRIER 2015

Mardi 3 Février 2015

Rassemblements :

11h à Marseille

devant l'inspection d'académie

10h30 à Avignon

devant l'inspection d'académie, rue Thiers

10h30 à Gap

devant l'inspection d'académie,
Avenue Maréchal Foch

11h à Digne

devant la Préfecture

L'ÉCOLE SERA RENTABLE
QUAND ELLE FABRIQUERA
DES CONSOMMATEURS
AU LIEU DE CITOYENS !



En hommage aux victimes des attentats des 7, 8, et 9 janvier 2015, nous publions les dessins que Charb avait donnés à la FSU pour illustrer ses publications.



Grève Nationale - Mardi 3 février 2015

Pour les conditions de travail

Pour les salaires

Pour l'éducation prioritaire

Contre la prérentée et la rentrée en aout 2015



L'édito

"Si vous trouvez que l'éducation coûte cher, essayez l'ignorance !"

Abraham Lincoln, d'une sinistre justesse !

Ils ont essayé l'ignorance.

Ils ont essayé la pauvreté.

Ils ont essayé les ghettos.

Et des enfants de la République deviennent des assassins fanatiques.

La société demande des comptes. "L'école n'est pas à la hauteur", a osé dire la Ministre devant le Parlement. Pas à la hauteur ? Accroissement des inégalités, déterminisme social, chômage chronique, communautarismes : fatalités ?

Qui a prétendu que le rôle de l'école devenait marginal dans une société de la communication où tous les savoirs étaient à disposition sur internet ? L'élève allait se former, se socialiser, devenir citoyen par lui-même. Publics hétérogènes, cadre uniforme : réduction du nombre d'heures de classe, perte des dédoublements, effectifs chargés... Au début des années soixante-dix, un professeur de français effectuait la totalité de son service avec deux sixièmes. Aujourd'hui, il a quatre classes. Le temps scolaire s'est réduit au profit des temps de la rue, des écrans, des réseaux sociaux. Nos jeunes s'imprègnent de théorie du complot et rapportent à l'école un fatras d'informations. Mais qu'ils nous en posent, des "questions insupportables", et que l'on nous donne les moyens laïques de leur apporter des réponses républicaines !

Or, le professeur a perdu son statut social, la profession n'a plus voix au chapitre et notre système éducatif est depuis de

trop longues années piloté par les comptables. Managers aux yeux rivés sur les indicateurs de performance, baisse artificielle du redoublement, rendement du remplacement...

Dans une démarche d'autojustification, ou bien par simple démagogie, les taux de réussite ont été gonflés, des consignes données aux jurys, des pressions effectuées sur les conseils de classe, le dernier mot laissé aux parents...

Peu importe que, diplôme en poche ou pas, aucune insertion professionnelle ne soit disponible, et que la frustration s'installe. Peu importe, car l'école, comme les autres institutions, ne prépare plus l'avenir, elle gère le présent. Elle gère des flux, avec efficacité mais sans efficacité.

La priorité à la jeunesse ? Dans les collèges et les lycées, rien n'a changé depuis 2012, comme s'il n'y avait pas urgence à faire de l'adolescence une priorité nationale. Générations sacrifiées ...

Les marches citoyennes du 11 janvier 2015 marqueraient-elles la prise de conscience que la chose publique, la politique (aussi le syndicalisme), ce n'est pas que la gestion du quotidien, mais qu'il faut renouer avec un projet d'avenir pour notre société, pour nos jeunes ?

La baisse des dépenses publiques n'est pas une fin en soi. Si l'école est au coeur du lien social, alors cela doit se traduire enfin dans les décisions politiques, dans les faits. Les professeurs n'ont jamais cessé de le dire, haut et fort ! Au SNES-FSU, nous voulons qu'ils soient enfin entendus.

Laurent Tramoni, Stéphane Rio,
Séverine Vernet, Julien Weisz, Caroline Chevé, Magali Bailleul

LES FILS DE CADRES DOIVENT COPIER
SUR LES FILS DE CADRES S'ILS VEULENT
LA MOYENNE... PAS SUR LES FILS
D'OUVRIERS...



Sectorisation d' Aix

Pas de concertation,
pas plus d'ambition !

La fermeture du collège des Prêcheurs et l'ouverture simultanée d'un collège à Luynes ont poussé le Conseil Général à revoir la sectorisation de la ville d'Aix-En-Provence. Le travail mené par le CG en étroite collaboration avec l'IA nous semble opaque quant à ses finalités et aux critères retenus. Les propositions faites ne permettront ni de remédier aux disparités déjà existantes ni de créer une véritable mixité sociale et culturelle dans les collèges aixois. Avant même de parler sectorisation, il faut aborder le problème du contournement de celle-ci puisque 30% des élèves du public sont scolarisés hors secteur. Revoir la sectorisation implique aussi des engagements quant à la limitation du nombre de dérogations accordées. Malheureusement les personnels et leurs organisations syndicales n'ont été associés que très tardivement à ce travail, l'IA 13 ayant refusé tout dialogue sous prétexte que le CG serait seul compétent. Le SNES continuera à consulter les collègues d'Aix et fera remonter au CG ses remarques et propositions.

Julien Santamaria, Séverine Vernet
et Franck Balliot

ENT ATRIUM Une porte d'entrée dans l'école numérique ?

La Région lance un projet d'Espace Numérique de Travail nommé ATRIUM pour tous les lycées du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Agriculture. C'est un projet ambitieux qui peut avoir des répercussions importantes sur nos méthodes de travail. Le SNES, avec la FSU, participera activement à la négociation de la convention-cadre tripartite entre Etat, Région et EPLE tant ce projet pose, comme tout ce qui a trait au numérique, des questions redoutables quant à notre liberté pédagogique individuelle et collective.

Magali Bailleul

Rentrée en lycée Avis de tempête sur les effectifs

La montée démographique en lycée s'accroît encore. 1382 élèves supplémentaires attendus à la rentrée pour 69 postes supplémentaires en lycée sur les 110 créés dans l'académie. On voit aisément que cela ne suffit pas : les effectifs par classe seront à nouveau à cette rentrée la variable d'ajustement, au détriment de nos conditions de travail et des conditions d'étude des élèves en particulier en Seconde qui est pourtant un moment crucial de la scolarité. En revanche la carte des formations n'est pas encore impactée à l'exception des menaces sur certaines CPGE.

La mise en place du nouveau décret statutaire, avec en particulier la suppression de l'heure de première chaire va modifier les habitudes dans la préparation de rentrée. Les chiffres donnés par le Rectorat montrent que ce changement n'a pas occasionné de réduction du coût pour l'employeur, en BTS c'est même l'occasion d'une hausse. Il faudra être attentif à la répartition des services car c'est d'elle que dépendra la possibilité de faire profiter au maximum de collègues de la pondération de 1.1 pour service en classe à examen.

Les CA qui se prononceront sur la répartition des DGH doivent se tenir impérativement avant le 23 mars, date du prochain CTA qui officialisera les créations et suppressions de postes : c'est une question de bon sens ! Mais rien n'oblige à se précipiter. Les élus des personnels, les représentants des parents, les collègues eux-mêmes ont le droit de prendre le temps nécessaire pour se familiariser avec les nouveaux textes statutaire indemnitaire. La qualité du débat démocratique en dépend. Les CA peuvent valablement être tenus dans la quinzaine qui suit la rentrée des vacances de février.

Caroline Chevé

Rentrée en collège Conseil Ecoles-Collège, socle commun et programmes

Le Conseil Ecoles-Collège constitue une grande nouveauté pour la majorité des collèges. Il vise à imposer aux enseignants ayant des 6^{ème} de se réunir avec les collègues de CM1-CM2 (mais aussi avec des IEN...) pour élaborer des projets, des objectifs communs. Si la transition CM2-6^{ème} est effectivement un moment important de la scolarité, tout comme le passage au lycée, elle ne peut tout justifier : les Conseils Ecoles-Collège ne peuvent devenir des lieux d'élaboration de prescriptions supplémentaires en direction des collègues, ni l'occasion d'échanges de service entre les enseignants du premier et du second degré. En outre la présence au Conseil Ecoles-Collège n'est pas une obligation de service.

Suite à l'adoption du nouveau Socle Commun, les nouveaux programmes sont en cours d'élaboration au Conseil Supérieur des Programmes. Ils seront soumis à la consultation de la profession au printemps 2015. Si le CSP parvient à tenir les délais, la rentrée 2016 devrait être celle de la mise en place du nouveau socle et des nouveaux programmes de 5^{ème}. Leur mise en application s'échelonnait sur trois ans : 2016 pour les classes de 5^{ème}, 2017 pour les 4^{ème}, 2018 pour les 6^{ème} et les 3^{ème}.

Le SNES appelle les collègues à s'emparer de toutes les consultations. La refonte des programmes est un rendez-vous majeur pour que le collège trouve enfin un nouveau souffle.

Catherine Fuchs

Rentrée en REP+ Les enjeux de la rentrée

*Après les rassemblements des 14 et 20 janvier, la mobilisation continue
pour empêcher les sorties du périmètre REP ou REP+.*

Conséquence de la réforme de l'éducation prioritaire, 33 collèges de l'académie feront la rentrée scolaire 2015 avec le label REP+. Outre le doublement de la prime ECLAIR, les enseignants de ces établissements verront leurs heures d'enseignement pondérées à 1.1. Concrètement, cela signifie qu'un certifié effectuant 16h30 a non seulement son service complet, mais qu'il perçoit également 0,15 HSA (16,5x1,1=18,15).

Cette pondération constitue une diminution du maximum de service "reconnaissant le temps consacré au travail en équipe" effectué depuis toujours, "sans avoir vocation à se traduire par une comptabilisation", précise la circulaire ministérielle. Il est donc clair que la pondération ne nécessite aucune contrepartie.

Pour tous les enseignants de ces établissements, les enjeux à venir sont nombreux. Il s'agit d'être préparé aux conséquences de cette pondération sur les calculs d'heures pour la ventilation de la DGH. Il faudra également être prêt à défendre les droits et les nouveaux acquis face aux tentatives d'imposer des missions supplémentaires que les chefs d'établissement ne manqueront pas d'initier, contre l'esprit de la circulaire du 4 juin 2014. A ce titre, il est important d'investir les conseils pédagogiques.

C'est dans l'optique de préparer ces objectifs que nous vous invitons à participer aux différentes réunions que le SNES Aix-Marseille organisera dans les prochaines semaines. Nous nous tenons également prêts à venir co-animer des heures mensuelles d'information syndicale dans votre établissement.

Julien Marec, Guilhem Paul

Grève mardi 3 février Priorité à l'Éducation !

En ce moment les discours sont nombreux affirmant que l'école est un des principaux remparts de la République. Face à l'injonction faite à l'école de transmettre ce qu'est la laïcité, la fraternité, la liberté, quelle est la traduction en terme de moyens ? La politique de relance de l'éducation prioritaire est restée à mi-chemin. La refonte de la carte de l'éducation prioritaire se fait à périmètre quasi constant alors que la situation sociale devrait au contraire conduire à prendre en compte toutes les écoles et établissements qui doivent relever de l'éducation prioritaire. Les nombreux problèmes demeurent sur le terrain : effectifs de classes trop lourds, remplacements non assurés, formation initiale et continue des personnels non satisfaisante, conditions de travail très souvent dégradées, alourdissement des tâches, le tout dans un contexte de salaires faibles et de gel du point d'indice depuis 2010, avec pour corollaire une crise du recrutement qui persiste.

Dans l'Éducation Nationale, le déclassé salarial des enseignants est désormais reconnu, les études publiées au cours de l'année 2014 (regards sur l'éducation-OCDE 2012, rapport de la DGAFP, rapport annuel sur l'état de la fonction publique 2014) permettent d'en apprécier l'ampleur. Face à la dégradation des conditions de travail, au manque de prise en compte de tout le travail effectué dans le cadre des missions, y compris le travail invisible, il y a urgence à apporter des réponses afin de revaloriser l'ensemble des personnels.

C'est une question de reconnaissance de leur travail et de leur professionnalité. L'enjeu, pour la nation, est aussi de rendre attractifs ces métiers et particulièrement le métier d'enseignant afin de recruter et de fidéliser les enseignants qualifiés à la hauteur des besoins.

C'est pour toutes ces raisons, que le SNES/FSU appelle les collègues à se mobiliser le mardi 3 février, pour qu'enfin il y ait un véritable engagement de la nation pour l'École et ses personnels !

Stéphane Rio

Rentrée 2015 Poussez pas !

Et oui, ça pousse ! Les enfants du mini-baby boom de 2000 ont 15 ans, ils entrent au lycée ! "Poussez pas !", semble se dire *in peto* la ministre, qui ne sait pas où elle va trouver les professeurs, crise de recrutement oblige. "Poussez-pas !", s'apprêtent à crier ces lycéens que l'on va entasser dans les classes. La rentrée scolaire 2015 ? Très simple : hausse généralisée des effectifs par classe, et redéploiement des collèges (-1 100 collégiens) vers les lycées (+ 1 700 lycéens). Les 110 emplois supplémentaires permettent bien de financer les mesures en faveur des professeurs des collèges REP+, mais rien pour la démographie. Parallèlement, la rentrée 2015 marque le passage de la rémunération des tâches complémentaires des décharges vers les indemnités (lire ci-dessous) : Méfi ! On le voit, avec le retour de la prérentrée en août et les salaires, nous avons bien des raisons de faire grève dès le mardi 3 février. Car, chez les personnels, la mobilisation, ça pousse !

Laurent Tramoni

Décret indemnitaire Pas satisfaisant

Le ministère a communiqué un projet de texte portant création d'une indemnité pour l'exercice de missions particulières. Pour le SNES, de nombreuses dispositions de ce projet doivent être revues tant sur la hiérarchisation des missions que sur le montant prévu pour ces indemnités.

La gestion du laboratoire de technologie sur laquelle le SNES est beaucoup intervenu, est finalement incluse dans les missions à prendre en compte. Mais les problèmes de fond (absence de missions obligatoires dans tous les établissements, absence de cadrage national fort entre missions et indemnités ou décharges, montant de l'indemnité) sont toujours présents.

L'attribution de missions particulières se fera sur la base du volontariat. Le chef d'établissement serait tenu de présenter au conseil d'administration les missions qu'il prévoit de confier dans l'établissement et les modalités de leur mise en œuvre. Les missions faites au niveau académique seront soumises à l'attribution, par le recteur, d'une lettre de mission.

Le ministère prévoit 5 taux de rémunération pour ces missions, en fonction de l'importance de la mission : taux plein : 1 250 €, décliné ensuite en 1/4 de taux : 300 € (pour une mission ponctuelle) / 1/2 taux : 625 € / double taux : 2 500 € / triple taux : 3 750 €. Le SNES est favorable à une gestion reposant sur des critères connus de tous et à une présentation des missions qui évite la gestion obscure des HSE. Mais des points importants du projet actuel sont inacceptables. Les engagements pris sur la priorité accordée aux actuelles décharges n'apparaissent pas dans le projet de décret.

Concernant les taux, le SNES a demandé qu'aucun personnel ne perde de rémunération et que le taux plein soit aligné sur le taux de l'heure supplémentaire d'agrégé.

Le SNES poursuit ses interventions et tiendra les personnels informés des évolutions de ce projet de décret.

L.T.

Stage métier

Nouveaux programmes,
évaluation, redoublement...

Lundi 20 et mardi 21 avril
Collège J. C. Izzo Marseille

Après les journées collège et lycée de novembre, nous vous proposons deux nouvelles journées de réflexion et de débat sur ce qui fait le cœur de nos métiers. Les nouveaux programmes sont actuellement en cours d'élaboration par des groupes de travail autour du CSP. Ils seront normalement en consultation en avril. Le stage sera l'occasion de mettre en commun nos analyses, d'enrichir la revendication syndicale et de peser sur la consultation.

L'évaluation des élèves a fait l'objet d'une conférence nationale en décembre dont peu de choses sont sorties, à part un traitement médiatique superficiel qui fait l'impasse sur la réalité de nos pratiques. Que faisons-nous quand nous évaluons ? Quel savoir, quelle expérience se jouent dans ce geste professionnel fondamental ? Comment appréhendons-nous le devenir des élèves que nous avons en classe, et notamment leur orientation ou leur redoublement ?

Vous avez jusqu'au 20 mars pour déposer une demande d'autorisation d'absence de droit.

Voir modèle sur www.aix.snes.edu



La Marseillaise doit vivre

Depuis 70 ans, un journal singulier fait vivre la liberté d'expression dans notre région. La Marseillaise est le quotidien régional proche de la population et des salariés pour les informer en toute honnêteté mais de façon engagée. Aujourd'hui la Marseillaise connaît de grandes difficultés financières. Une grande souscription est lancée, participez-y !

<http://pourquevivelamarseillaise>

la Marseillaise

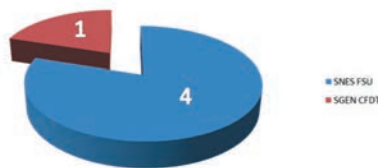
Elections professionnelles Le SNES-FSU recue

Répartition des sièges à la CAPA des CPE
Elections professionnelles 2014



CAPA CPE				
	Voix	%	Sièges	Var. 2011-2014
SNES FSU	146	38,32%	3	-2
SGEN CFTD	79	20,73%	2	+1
SE UNSA	127	33,33%	3	+1
CGT	12	3,15%	0	
SNLC FO	17	4,46%	0	

Répartition des sièges à la CAPA des COPsy/DCIO - Elections professionnelles 2014



CAPA COPsy/DCIO				
	Voix	%	Sièges	Var. 2011-2014
SNES FSU	87	82,08%	4	=
SGEN CFTD	19	17,92%	1	=

CCP des AED/AESH				
	Voix	%	Sièges	Var. 2011-2014
FSU SNES	178	40,55%	3	=
SUD	65	14,81%	1	1
CGT	61	13,90%	1	=
UNSA	37	8,43%	0	
SIAES	20	4,56%	0	
FO	56	12,76%	0	-1
SNALC	2	0,46%	0	
CFE-CGC	5	1,14%	0	
SGEN CFTD	15	3,42%	0	

Résultats globaux sur notre champ de syndicalisation				
	Voix	%	Sièges	Var. 2011-2014
SNES-FSU	3498	47,40%	31	-6
SNALC CSEN	476	6,45%	2	=
SIAES FAEN	993	13,46%	6	2
SGEN CFTD	428	5,80%	3	-1
FO	636	8,62%	3	=
UNSA	519	7,03%	4	2
SUD	480	6,50%	2	1
CGT	343	4,65%	2	1
CFE-CGC	7	0,09%	0	=
Totaux	7380	100,00%	53	54 en 2011

* : -5 en fait car la CAPA PEGC compte un siège de moins

Avec 47,40% des suffrages exprimés dans les scrutins où nous présentions des listes avec les autres syndicats de la FSU, avec 31 élus sur les 53 à pourvoir, le SNES-FSU reste la référence syndicale dans le second degré. La deuxième organisation sur ce champ, le SIAES-FAEN, ne recueille que 13,5% des suffrages. La FSU obtient en outre 5 des 10 sièges au comité technique académique, avec 35% des voix.

Nous tenons à remercier particulièrement nos électeurs, et nos syndiqués qui ont accueilli avec patience et compréhension les nombreuses sollicitations que nous leur avons adressées pour nous assurer qu'ils surmonteraient les obstacles du vote électronique.

Ce résultat a été rendu possible par la présence sur le terrain, le dévouement et la force de conviction de nos militants qui s'impliquent sans compter dans la promotion d'un syndicalisme au service des collègues.

Nos électeurs savent pouvoir compter sur les élus du personnel du SNES-FSU, dont le mandat court jusqu'en 2018. Ils assureront le suivi des dossiers individuels de mutation, d'avancement, de promotion à la hors-classe et l'aide et le conseil face à toutes les situations professionnelles et administratives que nous pouvons tous rencontrer un jour ou l'autre.

Abstention, et vote conservateur

La participation au scrutin est certes en léger progrès par rapport à octobre 2011, à 42,27% sur notre champ (41,21% en octobre 2011), mais elle reste bien en-deçà des 70% dont nos professions étaient coutumières jusqu'en 2008, date du dernier scrutin organisé à l'urne. Les modalités du vote électronique ont cette année encore été une entrave au vote, en particulier pour le corps enseignant.

L'analyse des résultats montre en outre une mobilisation plus importante de collègues sensibles à des thématiques conservatrices, tant dans le domaine pédagogique que social. Cela traduit une crise profonde de nos professions, en butte à la difficulté scolaire, à l'explosion d'inégalités marquées par le déterminisme social. L'éclatement du paysage syndical illustre une perte de cohésion de la profession, et un doute dans sa capacité à surmonter les défis qui sont posés au système éducatif. Elle exprime un profond sentiment de déclassement social.

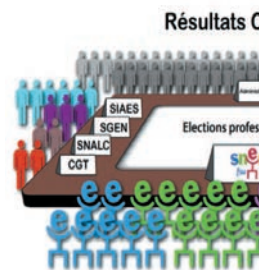
Le SNES-FSU, syndicat majoritaire, en recul

Dans ce contexte, nous n'avons pas été en mesure de mobiliser dans le vote une part importante de la profession qui, sans être impliquée au quotidien dans la vie syndicale, se retrouve pourtant dans nos analyses. Nous accusons une perte de 8,2 points, soit 477 voix de moins au niveau académique, passant de 55,6 % à 47,4 %. Nous perdons 6 des 37 sièges dont nous disposions dans les instances paritaires lors du mandat précédent. Les résultats sont de même nature au niveau national, ou dans les autres niveaux d'enseignement.

Ces résultats ne nous semblent pas rendre justice au travail de fourmi accompli sans relâche par nos élus en commissions paritaires au service des milliers de collègues qui se sont

Des questions auxquelles vous pouvez répondre

Sommes-nous suffisamment efficaces dans la défense corporatiste des collègues? Assurons-nous un suivi satisfaisant des dossiers individuels de tous, dans chacune des catégories? Parvenons-nous à rendre visible et compréhensible, valoriser, le travail que nous faisons en commission, et que nous sommes seuls à faire? Sommes-nous facilement joignables à la permanence, par téléphone, par mail ou pour des entretiens? Notre communication à destination de la profession est-elle adaptée? Quelle appréciation les collègues ont-ils de notre site internet, de nos envois de mails, aux syndiqués, aux militants? Notre journal académique est-il utile? Quel est son lectorat? Les secrétaires de S1 en ont-ils un usage militant? Y a-t-il des redondances entre la presse locale et nationale, entre la presse syndicale et fédérale?

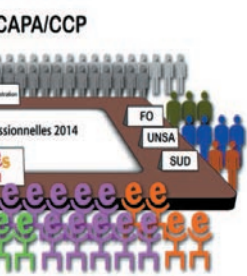


Répartition des Elections profes

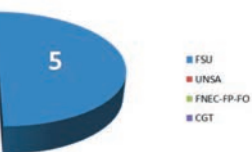


Professionnelles 2014

Obtention de 47,4% des voix



sièges au CTA professionnelles 2014



Comité Technique Académique				
	Voix	%	Sièges	Var. 2011-2014
FSU	6571	35,29%	5	-1
UNSA	3140	16,87%	2	
FNEC-FP-FO	3346	17,97%	2	+1
CGT	1432	7,69%	1	
SUD	1109	5,96%	0	
FAEN	1088	5,84%	0	
SGEN-CFDT	1004	5,39%	0	
FGAF	822	4,42%	0	
SNPTES	106	0,57%	0	

adressés à nous ou qui ont bénéficié, parfois sans en avoir conscience, du travail de vérification, de contrôle et d'amélioration des projets que l'administration nous soumettait. Les seules gratifications que reçoivent nos militants sont l'estime et la reconnaissance de leurs pairs, cela mérite sans doute d'être rappelé dans un moment marqué par des scandales qui éclaboussent certaines organisations.

Ces résultats soulèvent des questions sur l'orientation syndicale.

Gageons que l'impossibilité dans laquelle nous nous trouvons depuis 2012 d'obtenir une revalorisation de nos professions, pourtant urgente, a pesé lourd dans ce résultat. Le maintien de logiques d'austérité budgétaire et le choix assumé de baisse de la dépense publique sont des blocages majeurs qui restent à surmonter. L'absence de remise en cause par le gouvernement de la réforme Chatel des lycées, de l'assouplissement de la carte scolaire, le maintien des logiques managériales ou encore la dégradation des conditions d'exercice en lien avec la hausse des effectifs, ont achevé de convaincre la profession qu'il n'y avait pas de changement par rapport à la période sarkozyste.

Dans un contexte de discrédit du politique et de désillusion face aux choix budgétaires du gouvernement, la stratégie syndicale qui a consisté à tirer parti des chantiers ouverts en 2012 par le Ministre Vincent Peillon pour corriger les défauts les plus saillants de la loi d'orientation Fillon de 2005 sur le livret de compétences et le socle commun, sur l'entrée dans le métier, sur l'éducation prioritaire, ou encore la volonté de sécuriser le calcul de nos services par une actualisation du décret de 1950, n'a pas été partagée par une partie des collègues. Ce d'autant que certains syndicats, dans une dérive électoraliste contestable, se sont livrés à une entreprise de désinformation.



Renforcer notre syndicalisme de métier, pour la revalorisation des métiers de l'éducation.

Dans une situation politique et sociale délétère, marquée par la désillusion et le repli sur soi, dans un environnement professionnel marqué par la difficulté scolaire, alors que l'horizon économique, social et politique reste incertain, nous voulons vous assurer de notre détermination intacte à défendre le service public d'éducation et ses personnels.

Le SNES-FSU reste convaincu que le syndicalisme de transformation sociale peut être utile pour promouvoir une conception progressiste et démocratique du système éducatif. Il continue à travailler à un rassemblement des

forces syndicales unitaires, rassemblement nécessaire pour renverser un rapport de forces aujourd'hui tellement défavorable aux salariés et aux fonctionnaires.

Nous lançons un appel à renforcer le SNES-FSU, par la syndicalisation, par l'entrée active dans le militantisme, par l'action syndicale sur le lieux de travail et dans les équipes professionnelles, pour convaincre un nombre plus grand de collègues de nous rejoindre, de se rassembler, et d'oeuvrer pour la revalorisation de nos métiers et le renouveau de l'école du progrès social.

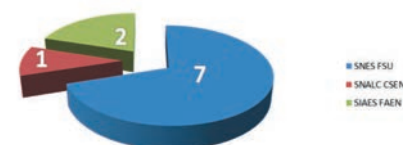
CCP ANT ENS									
	Voix	%	Sièges	Var. 2011-2014		Voix	%	Sièges	Var. 2011-2014
FSU SNES	101	33,11%	2	-1					
FO	51	16,72%	1	=	SNALC	9	2,95%	0	-1
CGT	58	19,02%	1	1	CFE-CGC	2	0,66%	0	=
UNSA	25	8,20%	0		SUD	12	3,93%	0	1
SIAES	15	4,92%	0		SGEN	32	10,49%	0	

Répartition des sièges à la CAPA des Professeurs Certifiés - Elections professionnelles 2014



CAPA Certifiés				
	Voix	%	Sièges	Var. 2011-2014
SNES FSU	2326	48,22%	11	-2
SNALC CSEN	313	6,49%	1	
SIAES FAEN	748	15,51%	3	+1
SNLC FO	443	9,18%	2	+1
SE UNSA	278	5,76%	1	+1
SUD	335	6,94%	1	
CGT	183	3,79%	0	
SGEN CFDT	198	4,10%	0	-1

Répartition des sièges à la CAPA des Professeurs Agrégés - Elections professionnelles 2014



CAPA Agrégés				
	Voix	%	Sièges	Var. 2011-2014
SNES FSU	637	49,38%	7	
SNALC CSEN	152	11,78%	1	
SIAES FAEN	198	15,35%	2	+1
SGEN CFDT	85	6,59%	0	-1
SNLC FO	69	5,35%	0	
SE UNSA	52	4,03%	0	
SUD	68	5,27%	0	
CGT	29	2,25%	0	

CAPA des PEGC				
	Voix	%	Sièges	Var. 2011-2014
SNES-SNUipp	23	65,71%	1	= 2*
SNCL-FAEN	12	34,29%	1	=

*: au lieu de 3 antérieurement car le nombre total a été réduit

CHSCT

Le SNES-FSU défend vos conditions de travail

L'activité des CHSCT reprend en ce début d'année. Certains dossiers du CHSCT académique sont des analyses au long cours de l'activité. Ainsi, nous poursuivons le travail entamé l'an passé sur la réforme des voies technologiques. Un projet d'analyse du métier entre enseignants volontaires et chercheurs est en cours de discussion entre chercheurs et rectorat. Il pourrait se dérouler au lycée Artaud, où enseignait Pierre Jacque. L'étude de l'impact des services partagés sur la santé et le travail en équipe, va aussi se prolonger.

Les élus SNES-FSU avaient obtenu lors du dernier CHSCT académique qu'un travail se mette en place sur des sujets que nous portons dans cette instance depuis son instauration : les CO-Psy, en particulier l'impact de la restructuration des CIO marseillais, et les nouvelles modalités d'évaluation au bac pour les épreuves locales. En analysant le travail, le CHSCT permet de mettre l'institution face aux conséquences de ses décisions : accompagnement parfois défaillant des personnels en détresse, déménagements de structures (exemple du GRETA dans le 04) sans concertation ni information suffisantes, réforme de la série Hôtellerie qui reproduit les mêmes erreurs que la réforme de la voie technologique... Vos représentants dans les CHSCT continueront à œuvrer pour mettre en lumière la réalité des situations de travail, avec le souci constant d'être au plus près de ceux qui les vivent.

Séverine Vernet

Retraites

Sale coup

pour les poly-pensionnés !

Depuis le 1^{er} janvier 2015, il n'est plus possible de continuer à cumuler des droits dans le régime de la fonction publique si on liquide une pension au régime général : cela revient donc à continuer à cotiser "pour rien" ! On ne peut donc que conseiller à chaque futur retraité de liquider tous ses droits à la même date, avec pour conséquence un manque à gagner qui peut être de plusieurs mois sur l'une des pensions auxquelles il peut prétendre. Raison de plus pour réclamer une réforme des retraites équitable !

A.S.

Régine Pignatel, professeur d'histoire-géographie et d'instruction civique nous a quittés le 8 novembre. Nous tenions à rendre un hommage un peu tardif mais sincère à cette inlassable militante syndicale et associative des quartiers sud de Marseille et du collège Roy d'Espagne.

Avis pour la Hors Classe

Un enjeu collectif

La campagne d'avis pour la hors classe débute bientôt. Les avis des chefs d'établissement seront formulés de fin janvier à mi-février, ceux des corps d'inspection de mi-février à fin mars. Les avis Très Favorables sont contingentés : 20% maximum des promouvables. De même, les IPR ne peuvent excéder ce chiffre pour chaque discipline.

Suite à nos interventions récurrentes, le rectorat pousse les chefs d'établissement et IPR à atteindre ces maxima et la situation s'améliore. Mais les exceptions persistent. Nous rappelons que la réglementation académique impose aux chefs d'établissement de communiquer et d'explicitier l'avis émis aux intéressés. L'intervention collective auprès des chefs d'établissement doit rappeler que du fait du barème actuel un avis Très Favorable formulé pour un professeur à l'échelon 7, 8 ou 9 est inopérant. Il est même perdu si des professeurs aux derniers échelons de la classe normale, eux, n'en bénéficient pas déjà.

Nos interventions en commission nous ont souvent permis de changer la donne, parfois pour des établissements entiers, lorsque des dysfonctionnements étaient avérés. Contactez le SNES, notamment en cas de baisse d'avis.

Julien Weisz

Avancement d'échelon des certifiés

Notre travail porte ses fruits

La CAPA étant prévue initialement avant les vacances de Noël, nous avons reçu les documents du rectorat mi-décembre. Au cours de nos analyses statistiques et vérifications, nous avons repéré un grand nombre d'erreurs dans le fichier reçu, plus de quatre-vingt. Le rectorat a donc pris la décision de reporter la CAPA après les vacances, nous communiquant un fichier corrigé. Nous avons donc siégé jeudi 8 janvier avec les nouveaux élus certifiés, équipe renouvelée et rajeunie à la suite des élections professionnelles.

Si cette opération de gestion apparaît mécanique, elle pose la question des enjeux de la notation, de l'inspection, et plus généralement de l'évaluation des personnels enseignants. Nous demandons des inspections plus régulières, avec un rôle de formation et de conseil, déconnectées de l'évaluation.

L'avancement d'échelon, c'est également l'enjeu salarial. Comment le gouvernement peut-il concevoir la refondation de l'Ecole sans y adjoindre une véritable revalorisation ? Nous revendiquons un avancement plus rapide, le même pour tous, avec l'intégration à l'intérieur de la classe normale des indices terminaux de la hors classe.

Mais au-delà des déclarations de principes, nous avons montré une nouvelle fois que le travail syndical paye, avec deux satisfactions de taille. La première est celle d'avoir pu permettre à plus de quatre-vingt collègues d'être rétablis dans leurs droits au travers de nos rectifications d'erreurs. La deuxième est celle de voir plus de trois cents collègues (plus de 10% des promouvables) bénéficier de la nouvelle revalorisation pédagogique pour retard d'inspection que nous avons proposé l'an dernier.

Rendez-vous sur le site pour connaître les détails de la revalorisation pédagogique et les barres d'avancement par rythme et par échelon.

J.W.

Notation administrative

Ou plan de carrière ?

La campagne de notation administrative est en cours : entre le 5 janvier et le 4 février, le chef d'établissement doit proposer une note et la communiquer à l'agent pour signature. C'est un exercice contraint par des grilles nationales et cadré par une circulaire académique, qui ont pour objectif de garantir l'équité de traitement et d'écartier les risques d'arbitraire. Le SNES-FSU est attaché à ce fonctionnement, qui limite les pouvoirs que certains chefs d'établissement voudraient bien s'octroyer, sous couvert "d'efficacité par le pilotage local" (sic). C'est dans cette optique que le SNES-FSU appelle à ne pas participer aux entretiens individuels proposés - ou imposés - par certains, même s'ils sont présentés comme "déconnectés" de la notation : la concordance de calendrier sème pour le moins le doute sur cette "déconnexion"... Il est légitime qu'il y ait dialogue, concertation, travail collectif entre les personnels et le chef d'établissement, les sujets ne manquent pas et c'est une revendication portée par le SNES ; mais ces entretiens personnalisés, allant de l'auto-évaluation infantilisante au divan de psy n'ont souvent rien à voir avec un échange professionnel constructif et n'apportent rien à l'intérêt du service et au fonctionnement collectif de l'établissement. Ce dont la profession a besoin, c'est de la reconnaissance de sa compétence et de son statut de cadre A, concepteur de son enseignement, avec un avancement au rythme le plus favorable, dissocié de l'évaluation.

Annie Sandamiani

Hors Classe des Certifiés Enjeux dans le contexte salarial

Il est aberrant, dans la période de refondation de l'École que nous connaissons, qu'aucune réelle revalorisation ne soit proposée par le gouvernement. Du saupoudrage tout au plus. Ici une pondération REP+ pour quelques-uns, là un Grade à Accès Fonctionnel qui serait distribué au compte-goutte, une Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat dont on ne sait si elle sera reconduite... Bref rien qui vienne sortir la profession de la situation de dévalorisation criante dans laquelle elle a été plongée. Pourtant le constat est là, bien réel. Le dernier rapport de l'OCDE montre que la France, avec la Grèce, fait partie des seuls pays dont le salaire moyen des enseignants, en euro constant, est en baisse depuis 2000. Cette baisse est de l'ordre de 10%. La conséquence est qu'un professeur a perdu deux mois de salaire par rapport à une situation identique dans le début des années 2000. Il est même inutile de regarder en euros constants : le gel du point d'indice depuis juillet 2010 allié à la hausse des cotisations retraites crée une baisse du montant net sur les fiches de paye. Cette politique d'austérité est aussi inefficace que dangereuse dans le contexte actuel de crise du recrutement. En effet, qui ne voit pas d'incohérence dans un métier relevant du niveau universitaire BAC+5 avec un salaire net avoisinant les 1350 euros ? C'est la raison pour laquelle le SNES revendique une véritable revalorisation de nos métiers, en commençant par obtenir la hors classe pour tous en tant que débouché de carrière. C'est dans ce sens que nous interviendrons pour que tous les professeurs au 11^{ème} échelon, ainsi que les 10^{ème} les plus avancés dans la carrière obtiennent cette promotion de grade.

Julien Weisz

Hors Classe des CPE Revendications

Lors de la CAPA du 16 mai dernier, ce sont 26 CPE qui ont pu accéder à la Hors Classe contre 23 l'an dernier et 18 en 2012, suite à l'augmentation du ratio des promus aligné sur celui des certifiés. Il faut noter qu'en raison de la pyramide des âges de notre corps, les collègues du 10^{ème} échelon peuvent y prétendre, sans léser ceux du 11^{ème}. L'an dernier, sur les 26 promus, 18 étaient au 11^{ème} et 8 au 10^{ème}. Les avis maximums du chef d'établissement ET de l'IPR sont dans ce cas nécessaires. Lors de la CAPA d'avancement d'échelon du 11 décembre 2014, les élus SNES sont intervenus auprès des inspecteurs afin que leur évaluation des collègues du 10^{ème} échelon prenne en compte cet aspect. Nous vous conseillons donc d'y être très attentifs. Cet acquis récent concernant la Hors Classe ne doit cependant pas nous faire oublier que les CPE, comme les AED, sont les grands oubliés de la réforme de l'Éducation Prioritaire. En effet, nos collègues enseignants ont obtenu une pondération de leur service de 1,1 qui se traduit soit en décharge horaire, soit en augmentation de salaire (1,8 HSA pour un service de 18 heures). Cette non reconnaissance du rôle et du travail des CPE notamment, est inadmissible et engendre incompréhension et injustice. Le SNES continuera d'agir, principalement au niveau national, lors des discussions sur les métiers.

Ramadan Aboudou et Stéphane Contoux

Hors Classe des Agrégés Pour un débouché de carrière pour tous

Bien que le mérite soit resté le maître mot, la circulaire parue le 1er janvier 2015 a consolidé ce que les élus du SNES ont gagné l'année dernière : le retour du principe de carrière comme un des éléments déterminants de la promotion ; les collègues ayant plus de trois ans dans le 11^{ème} échelon, les seuls qui aient le bénéfice financier de la Hors Classe, sont automatiquement proposés dans les listes académiques remontant en CAPN, s'ils ont au moins un avis Très Honorable du Recteur. De la même manière, cette année, la pénibilité est davantage reconnue puisque la bonification pour avoir exercé en REP+ passe de 10 à 15 points. Lors des élections, les personnels ont renouvelé leur confiance dans le SNES et la FSU qui restent majoritaires avec 7 sièges sur 10. Le travail que nous avons mené a été payant : aujourd'hui la plupart des collègues au 11^{ème} échelon et les plus âgés des 10^{ème} sont promus à la hors-classe dans notre académie. Nous continuerons nos interventions en CAPA dans ce sens afin d'optimiser le barème de ces collègues lors de la CAPA du 12 mai qui établira le classement académique pour la CAPN qui aura lieu du 30 juin au 2 juillet.

Nadine Baggioni-Lopez

CO-Psy Des avancées mais aussi des inquiétudes

En ce début d'année 2015, nous pouvons nous féliciter d'un certain nombre de points positifs, défendus par le SNES-FSU :

- La réaffirmation du rôle des psychologues dans l'Éducation nationale par la création du corps unique avec deux spécialités est décidée.
- La volonté a été exprimée par le ministère de corriger enfin l'injustice dont sont victimes les CO-Psy, par l'accès à la hors classe.

Cependant les sujets d'inquiétude ne manquent pas, en particulier pour ce qui concerne la mise en place du SPRO en janvier 2015 et l'avenir du réseau des CIO.

Yves Massabo



SPRO La Région a tiré la première

La loi du 5 mars sur la Réforme de la formation professionnelle prévoit la création d'un Service Public Régional d'Orientation (SPRO). La Région a désormais la responsabilité de coordonner les actions de tous les organismes, hors Éducation nationale, ayant en charge l'information et le premier conseil pour l'orientation des jeunes sortis du système scolaire et des adultes.

Rompant avec une démarche de dialogue social avec les partenaires sociaux, adoptée depuis plusieurs années, la Région a présenté au Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP) la convention-type organisant le SPRO sans aucune concertation préalable. Loin du respect des missions des CO-Psy en charge des publics scolaires et universitaires, le texte, par ses formulations était gros de dangers de glissement des activités des CO-Psy aux marges du système éducatif.

La FSU PACA a réussi à faire introduire des amendements qui sont autant de garde-fous mais la vigilance reste de mise. Les CO-Psy qui constateraient des dérives remettant en cause leurs missions et leur identité professionnelle doivent en alerter de toute urgence la section académique du SNES-FSU.

Magali Bailleul

"C'est abusé !"

Dans les quartiers nord les élèves ne disent jamais "c'est atroce", "c'est scandaleux" "c'est inhumain"... ces temps-ci ils disent "c'est abusé". Passe encore l'incorrection. On connaît. "Non, jeunes gens, ce n'est pas comme cela qu'on dit, assassiner des journalistes, des policiers, des juifs, ce n'est pas "abusé". Le mot est trop faible pour dire ce que vous cherchez à dire. Ou pour que je puisse le supporter. Cherchons en d'autres. Que voulez-vous dire exactement ?"

"Il y a des questions d'élèves qui nous sont insupportables". Au Ministère de l'Education nationale, ces temps-ci, on pense que pour transmettre les fondements de la République, la liberté d'expression, la laïcité, la tolérance, il y aurait des questions qu'on ne devrait pas supporter. "Non, Madame la Ministre, ce n'est pas comme cela qu'on fait. Une minute de silence ne s'arrache pas par la contrainte. La tolérance et la liberté d'expression ne se défendent pas en faisant taire."

Traumatisé le pays se tourne ces jours-ci vers son école, vers ses enseignants. Que font-ils ? Que faisons-nous ? Et que pouvons-nous faire ? Combattre l'ignorance, apprendre à parler et à élaborer sa pensée. Rendre capable de transformer des émotions en opinions réfléchies et donc discutables. Et éviter de se faire

piéger dans le débat avec les élèves. En tant que professeurs, nous ne défendons pas nos opinions avec nos élèves. Nous organisons le débat, nous les faisons travailler sur ce qu'ils expriment, nous leur fournissons surtout le savoir qui manque à l'élaboration de leur pensée.

Alors non, madame la Ministre, il n'y a que la loi qui peut et doit limiter la liberté d'expression, dans nos classes comme ailleurs. La laïcité nous fait un devoir d'accueillir dans un premier temps toutes les opinions - dans le respect de la loi - avec neutralité. Ce n'est qu'ensuite que

peut commencer le travail pédagogique qui conduit à les interroger, à faire émerger les valeurs qui les sous-tendent, les contradictions qui les traversent, à les confronter à l'altérité. C'est une forme d'exemplarité : se montrer d'abord tolérant et capable d'entendre avant d'exiger la tolérance et l'écoute.

C'est une discipline difficile à respecter dans certaines situations. Cela demande de l'expérience, du professionnalisme, de la formation. Mais commencer par faire taire les opinions

détestables, stupides, "abusées", ne ferait qu'aggraver les fractures, l'ignorance et la méfiance qui minent notre société.



Caroline Chevé



SNES AIX - MARSEILLE N° 368 - Janvier-Février 2015

Publication du SNES Aix-Marseille

12, place du Général-de-Gaulle - 13001 Marseille - Tél. 04.91.13.62.80 - Fax 04.91.13.62.83

Directeur de publication : L. Tramoni - Conception : C. Chevé - Crédit photo : Laurent Tramoni

Imprimerie SEILPCA - 19, cours d'Estienne-d'Orves - 13001 Marseille - Tél. 04.91.57.75.00

Périodique inscrit CPPAP 1219 5 05 476 - Dépôt légal : 31 décembre 2019 - ISSN 0395-384 X

Tiré à 6 500 exemplaires - Prix : 2 €



UNE BANQUE À MON IMAGE, ÇA CHANGE MON IMAGE DES BANQUES.

UNE BANQUE CRÉÉE PAR SES COLLÈGUES, ÇA CHANGE TOUT.

Crédit Mutuel

Enseignant

www.cme.creditmutuel.fr

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT AIX-MARSEILLE

1, BOULEVARD SAKAKINI – 13004 MARSEILLE

TÉL. : 0 820 025 649*

COURRIEL : CME13@CREDITMUTUEL.FR

6, PLACE JEANNE D'ARC – 13100 AIX EN PROVENCE

TÉL. : 0 820 300 185*

COURRIEL : CME13AIX@CREDITMUTUEL.FR